



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

CHARTERED
PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS
CANADA

Comptables professionnels agréés du Canada
277, rue Wellington Ouest Toronto (ON) CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 Téléc. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Chartered Professional Accountants of Canada
277 Wellington Street West Toronto ON CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 F. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Le 18 décembre 2020

IFRS Foundation
7 Westferry Circus
Canary Wharf
Londres E14 4HD
Royaume-Uni

À l'attention des administrateurs de l'IFRS Foundation

Objet : Document de consultation sur l'information relative à la durabilité

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de formuler des commentaires auprès des administrateurs de l'IFRS® Foundation à propos du document de consultation sur l'information relative à la durabilité. Elle félicite l'IFRS Foundation pour le leadership qu'elle envisage d'assumer en matière d'amélioration de la qualité de l'information relative à la durabilité à l'échelle mondiale. Tirant parti de son savoir-faire et de ses réseaux internationaux, CPA Canada apporterait volontiers son soutien à l'IFRS Foundation pour l'aider à faire avancer cette initiative importante.

Forte de plus de 220 000 membres au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des organisations comptables nationales les plus importantes au monde. Elle soutient l'établissement de normes de comptabilité et de normes d'audit et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif, en plus de mener des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires. Des réponses au document de consultation seront aussi envoyées par des normalisateurs canadiens – le Conseil des normes comptables, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et le Conseil des normes d'audit et de certification – ainsi que par les organismes qui les supervisent – le Conseil de surveillance de la normalisation comptable et le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification.

CPA Canada convient qu'il y a une demande croissante et urgente pour un référentiel unique, reconnu à l'échelle internationale, de normes d'information relative à la durabilité. Un tel référentiel pourrait offrir des avantages importants aux organisations, aux investisseurs, à l'économie mondiale et à la société dans son ensemble.

Nous appuyons l'élargissement des attributions de l'IFRS Foundation pour qu'elles englobent l'établissement de normes d'information relative à la durabilité. L'IFRS Foundation a de la crédibilité et de l'expérience en tant que normalisateur international. La création d'un Sustainability Standards Board (SSB) s'inscrirait dans le mandat de l'IFRS Foundation qui consiste à servir l'intérêt public et pourrait favoriser un renforcement des liens entre l'information financière et non financière.

Un large éventail de secteurs liés à la durabilité nécessiteraient des normes reconnues et appliquées à l'échelle internationale. Nous sommes d'avis que les normes d'information liée au climat devraient être la priorité étant donné l'ampleur et l'urgence de cette question, et que les autres secteurs devraient suivre. De plus, nous appuyons l'idée que l'établissement d'exigences répondant aux besoins des investisseurs

serait un point de départ adéquat pour cette initiative de normalisation. Pour une explication plus détaillée des motifs derrière ces positions, voir l'annexe de la présente lettre.

CPA Canada considère depuis longtemps la durabilité comme un enjeu économique d'envergure. Elle mène des activités dans ce domaine depuis plus de 25 ans et a élaboré un vaste éventail de ressources qui font la promotion d'une conception plus globale de la performance et qui aident ses membres à composer avec les implications des questions de durabilité sur le plan des affaires, de l'information et de la certification. Parmi ses initiatives récentes, on compte un guide à l'intention des conseils d'administration et des sociétés ouvertes sur les questions environnementales et sociales¹, une étude menée auprès d'investisseurs institutionnels² et différentes publications sur l'amélioration des informations liées au climat dans les rapports financiers d'entités des secteurs privé et public³. Elle a aussi formulé des commentaires sur des initiatives de politique publique liées à la finance durable⁴.

Notre réponse au document de consultation s'appuie sur notre connaissance des pratiques en matière d'information relative à la durabilité et des défis inhérents à celle-ci. Nous avons aussi mené de vastes consultations auprès d'une centaine de parties prenantes, dont des investisseurs, des préparateurs d'états financiers, des auditeurs, des administrateurs, des représentants d'autorités de réglementation et d'organismes de normalisation, des universitaires et des experts du domaine. Ont notamment participé à nos consultations des représentants des secteurs minier et pétrogazier; ces secteurs ont un poids important dans l'économie canadienne et ont mené des travaux considérables en matière d'information relative à la durabilité.

Cela dit, avant le début des activités d'un éventuel SSB, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de solliciter le point de vue des parties prenantes quant à une proposition qui détaillerait la sphère d'activité prévue du SSB et d'autres questions clés. Les parties prenantes que nous avons consultées ont trouvé difficile d'exprimer une opinion ferme sur la proposition de l'IFRS Foundation sans plus de précisions, notamment sur le mode d'établissement et de fonctionnement du SSB.

Entre autres, nous estimons que les questions clés qui suivent devraient être abordées pour réduire au minimum l'écart éventuel entre les attentes des parties prenantes (fondées sur le document de consultation) et le rôle effectivement attribué au SSB.

Nature des normes

Nous croyons que les normes sur la durabilité devraient s'appuyer sur des principes rigoureux et contenir suffisamment de précisions pour qu'elles puissent être appliquées de façon uniforme. Une autre question à résoudre est celle de savoir si les normes devront être particulières à un secteur d'activité donné ou – comme les normes IFRS – applicables à tous les secteurs. On nous a fait savoir que l'étendue des incidences environnementales et sociales dépend grandement du secteur d'activité et qu'il est important que cette réalité soit prise en compte dans l'élaboration des normes. À notre avis, le SSB devrait élaborer des normes générales, mais aussi un processus pour l'établissement d'indications particulières à certains secteurs d'activité, qui seront nécessaires pour permettre la comparabilité quant à des aspects propres à ces secteurs.

Une autre question importante est celle de savoir si les normes concerneront seulement les informations historiques ou si elles porteront aussi sur les informations prospectives. Les environnements

¹ <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/questions-environnementales-et-sociales-informations-a-fournir>

² <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/rapport-de-gestion-et-autres-rapports-financiers/publications/changements-climatiques-entrevue-investisseurs>

³ <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/rapport-de-gestion-et-autres-rapports-financiers/publications/changements-climatiques-prise-decisions/publications-changements-climatiques>

⁴ <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/tout-potentiel-financement-durable>

réglementaires n'encadrent pas toujours la communication d'informations prospectives, et la certification de ces informations est susceptible de présenter une difficulté accrue. Nous pensons néanmoins que des informations prospectives relatives à la durabilité, par exemple des prévisions d'atteinte de la carboneutralité ou d'autres cibles, doivent être communiquées pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Par ailleurs, le document de consultation ne mentionne pas si les normes concerneront uniquement les informations à fournir ou si elles traiteront d'autres sujets importants, comme la détermination des indicateurs principaux, la définition des éléments à communiquer et le mode d'évaluation des éléments quantifiables.

Relation avec les autorités de réglementation, les gouvernements et les organismes régionaux

Comme il est souligné dans le document de consultation, il sera très important que les autorités de réglementation et les gouvernements appuient les normes élaborées par le SSB. S'ils ne rendent pas obligatoire l'adoption des normes du SSB, celui-ci ne fera qu'ajouter un référentiel supplémentaire à ceux qui existent déjà. Nous ne pensons pas que l'adoption facultative des normes du SSB permettrait d'atteindre les objectifs voulus en ce qui a trait à une information relative à la durabilité uniforme à l'échelle mondiale.

Nous sommes toutefois conscients qu'il existe des lois et des exigences différentes dans le monde quant à plusieurs aspects de la durabilité (par exemple les émissions de gaz à effet de serre et la diversité), ce qui pourrait rendre nécessaires certaines différences en matière d'information. Lors du webinaire des administrateurs de l'IFRS Foundation au sujet du document de consultation, il a été mentionné que le SSB pourrait établir des normes de base et que d'autres organismes pourraient y ajouter des normes complémentaires pour tenir compte des exigences et des circonstances locales. Bien que ce modèle puisse être de mise, nous ne comprenons pas tout à fait comment il pourrait fonctionner en pratique. On semble ainsi s'écarter du concept de normalisateur unique et potentiellement se diriger vers un manque d'uniformité sur le plan de l'information. Par ailleurs, nous ne comprenons pas exactement ce que signifie l'expression « organismes régionaux » et à quoi elle ferait référence dans un pays comme le Canada (le document de consultation fait allusion à des initiatives de politique publique régionales dans l'Union européenne). Il est important que la distinction entre les concepts de normes de base et de normes complémentaires soit clarifiée.

Applicabilité des normes

Il est aussi important de déterminer à quelles entités s'appliqueraient les normes. Les normes d'information relative à la durabilité pourraient être utilisées par les sociétés ouvertes de différentes tailles, les sociétés fermées, les organismes sans but lucratif (OSBL) et les entités du secteur public. Il se pourrait que les autorités de réglementation obligent les sociétés ouvertes à appliquer les normes tandis que les sociétés fermées et les OSBL les appliqueraient à la demande d'investisseurs, de prêteurs ou de leurs membres.

Durant nos consultations, on nous a fait part d'inquiétudes quant au fardeau que pourrait représenter l'information relative à la durabilité pour les petites organisations ne disposant que de ressources limitées. Ce point est très important pour le Canada, où la grande majorité des sociétés ouvertes sont très petites comparativement à celles des États-Unis par exemple. Pour beaucoup de petites organisations, les investisseurs et les prêteurs peuvent obtenir les informations précises dont ils ont besoin à l'extérieur du cadre des rapports formels. Le SSB devrait prendre en considération l'équilibre coûts-avantages et l'adaptabilité de ses normes du point de vue des petites organisations. L'une des options possibles consisterait à établir, dans les normes, des exigences modulables en fonction de la taille de l'organisation ou d'autres critères.

Utilisateurs de l'information

Pour l'établissement des normes d'information relative à la durabilité, il faudrait tenir compte du large éventail d'utilisateurs de cette information. Nous avons appris lors de nos consultations qu'il y a des différences considérables dans l'utilisation qui est faite des informations relatives à la durabilité par les investisseurs, particulièrement entre les grands gestionnaires de placements et investisseurs et les plus petits. Pour que les normes du SSB soient utiles à toutes les catégories d'utilisateurs, de la formation sera nécessaire. Bien que cette question ne relève peut-être pas directement du mandat du SSB, il importera de veiller à ce que la formation requise soit donnée pour que les normes soient utilisées par toutes les catégories d'utilisateurs des rapports des sociétés.

Urgence

Lors de nos consultations, les parties prenantes nous ont dit à répétition qu'il existe un urgent besoin d'établir des normes d'information relative à la durabilité. Elles ont souvent mentionné que les délais d'élaboration de normes d'information financière par l'International Accounting Standards Board (IASB) étaient trop longs au regard du besoin urgent d'établir des normes d'information relative à la durabilité. Le document de consultation ne suggère aucun calendrier d'établissement d'un SSB ou d'élaboration des normes.

Nous sommes d'avis qu'il faut agir rapidement quant à l'établissement du SSB, tout en veillant à ce que sa structure lui permette de mener ses activités efficacement. Il y a un urgent besoin pour un SSB de publier des normes aussi vite que possible, étant entendu qu'il doit respecter une procédure officielle adéquate pour garantir que ces normes sont de grande qualité. Avant de lancer les activités de normalisation du SSB, il faut réfléchir attentivement aux mesures à prendre pour qu'il puisse élaborer rapidement des normes de grande qualité au terme d'une procédure officielle adéquate.

Collaboration avec les organismes existants

Les organismes déjà en place (par exemple le Sustainability Accounting Standards Board et la Global Reporting Initiative) ont déjà accompli beaucoup en matière d'information relative à la durabilité : leurs cadres et indications sont déjà reconnus par une partie des investisseurs et des parties prenantes et ont été adoptés par des sociétés à l'échelle internationale. Un éventuel SSB devrait déterminer la mesure dans laquelle il peut s'appuyer sur ce qui existe déjà pour l'élaboration de ses normes. Par exemple, il pourrait cerner les lacunes à combler par rapport aux indications et aux normes existantes d'information relative à la durabilité.

Nos réponses détaillées aux questions posées dans le document de consultation se trouvent dans l'annexe de la présente lettre.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre part à cette importante consultation. Nous serions heureux de discuter plus à fond de nos commentaires avec vous et de répondre aux questions que vous pourriez avoir à leur sujet. À cet effet, veuillez communiquer avec Rosemary McGuire, directrice de notre division Recherche, orientation et soutien (rmcguire@cpacanada.ca).

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Charles-Antoine St-Jean
Président et chef de la direction, CPA Canada

Annexe

Question 1 : Existe-t-il un besoin d'établir un ensemble de normes d'information relative à la durabilité reconnues à l'échelle internationale?

Nous sommes d'accord pour dire qu'il existe un besoin urgent et généralisé d'établir un ensemble unique de normes d'information relative à la durabilité reconnues à l'échelle internationale, et ce, pour les raisons mentionnées dans le document de consultation.

(a) Si vous répondez par l'affirmative, êtes-vous d'avis que l'IFRS Foundation devrait jouer un rôle dans l'établissement de ces normes et élargir ses activités de normalisation pour qu'elles englobent ce domaine?

Nous appuyons l'idée que l'IFRS Foundation joue un rôle de premier plan dans l'établissement de normes internationales d'information relative à la durabilité. Comme nous l'avons mentionné dans le corps de notre lettre, l'IFRS Foundation doit fournir des renseignements supplémentaires sur certains aspects stratégiques de sa proposition quant au mode de fonctionnement d'un éventuel SSB.

Plusieurs organismes publient déjà des recommandations sur l'information relative à la durabilité. Bien que les avis quant à celles-ci soient largement très positifs, aucun ensemble de recommandations n'a réussi à s'imposer dans le monde. En conséquence, l'information relative à la durabilité n'est pas uniforme. Selon nous, la probabilité qu'un des ensembles de recommandations actuels devienne le référentiel reconnu internationalement est nulle dans un avenir prévisible. Nous sommes donc d'avis qu'un organisme de normalisation unique devrait être établi dans ce domaine.

(b) Si vous répondez par la négative, quelle approche suggérez-vous d'adopter?

Non applicable.

Question 2 : L'établissement d'un Sustainability Standards Board (SSB) exerçant ses activités dans le cadre de la structure de gouvernance de l'IFRS Foundation est-il une approche adéquate pour favoriser l'uniformité et la comparabilité de l'information relative à la durabilité à l'échelle mondiale?

Nous nous rangeons aux arguments avancés dans le document de consultation en faveur de l'établissement d'un SSB.

Par ailleurs, l'information relative à la durabilité doit être cohérente avec l'information financière. Il y aura vraisemblablement des chevauchements entre les normes d'information financière et les normes d'information relative à la durabilité; il se peut qu'il soit plus approprié d'inclure certains aspects de cette dernière dans les états financiers, par exemple l'incidence du risque climatique sur la recouvrabilité des actifs. Plus généralement, les utilisateurs des rapports d'une société ont besoin d'informations à propos des finances, de la durabilité et d'autres sujets qui sont interreliées, de manière à ce qu'ils puissent avoir un portrait compréhensible de la société, de sa performance et de ses perspectives. Le fait que les organismes de normalisation en matière d'information financière et d'information relative à la durabilité mènent tous les deux leurs activités dans le cadre de la structure de gouvernance de l'IFRS Foundation permettra une coordination plus efficace et créera une synergie.

Question 3 : Avez-vous des commentaires ou des suggestions d'ajouts en ce qui concerne les conditions requises pour la réussite du SSB qui sont mentionnées au paragraphe 31 (notamment les conditions consistant à atteindre un niveau suffisant de financement et de savoir-faire technique)?

Nous appuyons les conditions requises pour la réussite du SSB qui sont mentionnées au paragraphe 31.

L'élaboration d'un cadre conceptuel et d'un plan stratégique (y compris un énoncé de mission) sera importante pour guider les travaux du SSB et pour faire preuve de transparence à l'égard des parties prenantes, ce qui permettra de réduire au minimum l'écart éventuel entre leurs attentes et la réalité.

L'établissement de normes est un aspect important de l'environnement d'information, mais ce n'est pas le seul. L'information financière existe depuis longtemps et son environnement est bien développé : il s'appuie sur des professionnels compétents (les comptables), sur des processus de saisie, de regroupement et de contrôle des données, sur de la certification, sur le recours à des experts techniques et sur des utilisateurs qui comprennent les informations communiquées conformément aux normes. Pour qu'un éventuel SSB soit une réussite, il devra déterminer comment favoriser les autres aspects de l'environnement d'information relative à la durabilité. Des normes qui sont mal comprises ou appliquées de façon inadéquate n'ont pas une très grande valeur.

Question 4 : L'IFRS Foundation pourrait-elle tirer parti de ses liens avec ses parties prenantes pour faciliter l'adoption et l'application uniforme des normes du SSB à l'échelle mondiale? Si oui, à quelles conditions?

Nous sommes d'accord que l'IFRS Foundation pourrait tirer parti de ses liens avec ses parties prenantes à cette fin.

Question 5 : Quelle serait la meilleure façon pour l'IFRS Foundation de s'appuyer sur les initiatives existantes en matière d'information relative à la durabilité pour favoriser l'uniformisation de cette information à l'échelle mondiale?

Voir notre réponse à la question 6.

Question 6 : Quelle serait la meilleure façon pour l'IFRS Foundation de s'appuyer sur les initiatives existantes à l'échelle des pays pour trouver une solution internationale favorisant l'uniformisation de l'information relative à la durabilité?

Nous savons que plusieurs organismes ont fait de l'excellent travail en matière d'information relative à la durabilité. Bon nombre des recommandations qui en ont résulté ont été bien reçues par les sociétés, les investisseurs, les autorités de réglementation et les autres parties prenantes. Comme nous le soulignons dans le corps de notre lettre, l'une des premières tâches d'un éventuel SSB devrait consister à examiner ce qui existe déjà et à définir :

- les éléments qui pourraient être directement intégrés dans ses propres normes;
- les éléments qui devraient sans doute être améliorés avant d'être intégrés dans ses propres normes (la nécessité d'indications sur l'évaluation et les indicateurs ont été mentionnés lors de nos consultations);
- les lacunes des recommandations existantes qui doivent être comblées pour établir un ensemble plus complet de normes d'information relative à la durabilité.

Cet examen devrait tirer parti du savoir-faire des personnes qui ont de l'expérience avec les initiatives existantes en les faisant participer au processus. Il devra aussi être guidé par les objectifs et les critères établis par le SSB, notamment en ce qui concerne sa procédure officielle.

Les conclusions de l'examen devraient ensuite servir à élaborer un plan de travail et un calendrier qui seraient communiqués aux parties prenantes de sorte que les attentes seraient les mêmes en ce qui concerne le délai d'élaboration des normes.

À supposer que le SSB se concentre initialement sur un sous-ensemble de sujets liés à la durabilité, l'examen devrait aussi porter sur le même sous-ensemble (par exemple le climat). La mesure dans

laquelle les normes d'information relative à la durabilité seront prescriptives sera une question importante à examiner. Certaines des recommandations en matière d'information relative à la durabilité émises par les organismes existants sont de nature très générale, ce qui laisse beaucoup de place à l'interprétation dans leur application et peut entraîner la présentation d'informations sous un jour trop favorable. Si la comparabilité est un objectif primordial de l'information relative à la durabilité, les normes devront avoir un niveau de précision suffisant. Il pourrait donc être nécessaire de modifier les recommandations des organismes existants pour donner davantage d'indications sur leur application.

Si un SSB est créé, il sera aussi important qu'il soit reconnu comme le normalisateur faisant autorité, à l'image de l'IASB. L'existence d'un normalisateur unique est une condition nécessaire à l'uniformisation de l'information à l'échelle mondiale. Toutefois, il est possible que des interprétations propres à certains secteurs d'activité d'éventuelles normes du SSB ou d'autres formes d'indications complémentaires soient nécessaires, mais que le SSB n'ait pas assez de ressources pour les produire. Ces interprétations ou indications complémentaires pourraient être élaborées par un ou plusieurs des organismes existants. Il sera important qu'elles soient entièrement cohérentes avec les normes du SSB.

Comme nous l'avons souligné dans le corps de notre lettre, la distinction entre les concepts de normes de base et de normes complémentaires doit être clarifiée.

Question 7 : Si l'IFRS Foundation crée un SSB, celui-ci devrait-il d'abord élaborer des normes d'information liée au climat avant d'élargir ses activités à d'autres domaines de l'information relative à la durabilité?

Nous sommes d'avis qu'une uniformisation à l'échelle mondiale est nécessaire en ce qui a trait à un large éventail de domaines de l'information relative à la durabilité. L'objectif à long terme d'un éventuel SSB devrait donc englober tous les domaines de l'information relative à la durabilité, qui devraient être définis par celui-ci pour que les limites de son champ d'activité soient claires.

Cependant, il ne serait pas pratique que le SSB aborde tous ces domaines en même temps. En tant qu'organisme nouveau, il devra concentrer ses ressources pour être efficace. Cette approche est nécessaire pour qu'il puisse élaborer un ensemble initial de normes dans un délai raisonnable et établir sa crédibilité auprès des parties prenantes. Pour des raisons pratiques, nous recommandons donc que le SSB se concentre d'abord sur un sous-ensemble de domaines de l'information relative à la durabilité.

Parmi l'éventail de domaines de l'information relative à la durabilité, nous convenons qu'en raison de l'urgence d'agir par rapport aux changements climatiques, le climat est la priorité et qu'il devrait donc être le premier domaine abordé par le SSB. Toutefois, la portée du « climat » et des « informations financières liées au climat » devra être déterminée, car ces termes ne sont pas toujours compris de la même façon.

Le plan stratégique du SSB devrait aussi inclure un calendrier prévoyant l'élargissement de ses activités aux domaines de l'information relative à la durabilité pour lesquels il n'a pas encore élaboré de normes.

Question 8 : Un éventuel SSB devrait-il utiliser une définition stricte des risques liés au climat ou devrait-il tenir compte de facteurs environnementaux plus larges?

Pour les raisons avancées dans notre réponse à la question précédente, nous sommes d'avis que le SSB devrait d'abord se concentrer de façon étroite sur l'information liée au climat.

Nous ne pensons pas que l'information liée au climat ne concerne que les risques : selon nous, elle devrait aussi englober, par exemple, la performance actuelle ainsi que les possibilités et les plans d'amélioration de la performance future.

Question 9 : Appuyez-vous l'approche de l'importance relative proposée (au paragraphe 50) pour un éventuel SSB?

Nous sommes d'accord que le SSB devrait d'abord se concentrer sur le point de vue des investisseurs. Il importe que les activités initiales du SSB soient limitées et bien définies pour qu'il puisse publier des normes dans un délai raisonnable et établir sa crédibilité comme normalisateur en matière d'information relative à la durabilité.

Nous convenons qu'une vision élargie de l'incidence d'une société sur la durabilité sociétale est importante. Étant donné les différents aspects de la durabilité et les opinions divergentes quant à leur importance respective, la meilleure façon d'aborder cette question n'est pas évidente. Il faudra mener des recherches supplémentaires avant de mettre en œuvre cette vision élargie, et nous encourageons le SSB à mener ces recherches. (En 2019, CPA Canada a publié le document *Communication de l'incidence des changements climatiques : Processus pour l'appréciation de l'importance relative*⁵.) Sur la base des résultats obtenus, le SSB devrait à un certain moment déterminer s'il est souhaitable qu'il adopte une approche à double critère d'importance relative (et comment le faire).

Nous croyons que les deux approches de l'importance relative ne sont pas mutuellement exclusives. Le point de vue des investisseurs rendra compte d'une partie de la vision sociétale élargie dans la mesure où les facteurs en cause pourraient influencer sur les flux de trésorerie futurs de la société. Par exemple, les investisseurs (mais pas seulement eux) s'intéresseront aux mesures que la société prévoit prendre en réponse à des règlements gouvernementaux (par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre) qui toucheront ses activités et aux conséquences prévues des changements climatiques. Dans le cas de certaines sociétés, l'acceptation sociale de leurs activités pose problème : cette question intéressera aussi à la fois les investisseurs et d'autres parties prenantes.

Question 10 : Les informations à fournir relativement à la durabilité devraient-elles être auditables ou visées par une certification externe?

Dans le cas contraire, quels types différents de certification seraient acceptables pour que les informations à fournir soient fiables et utiles à la prise de décisions?

Une certification indépendante renforce la qualité et la fiabilité des informations communiquées. On nous a dit lors de nos consultations qu'une certification externe serait utile pour renforcer la confiance des utilisateurs, mais que la forme de certification la plus appropriée reste à déterminer. Certaines parties prenant ont émis des réserves selon lesquelles les normes et processus d'audit actuels pourraient ne pas être entièrement adaptés à l'information relative à la durabilité (par exemple, les informations prospectives sont importantes en matière de durabilité et la certification devrait en tenir compte). Nous pensons que des travaux supplémentaires doivent être menés pour déterminer comment et par qui l'information relative à la durabilité devrait être certifiée. Soulignons que le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a lancé un projet d'envergure sur la certification de l'information externe élargie; il pourrait être utile de s'y reporter à cet égard.

Des parties prenantes que nous avons consultées ont suggéré, comme étape intermédiaire, que la direction ait l'obligation de faire certifier d'une certaine manière l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information relative à la durabilité.

⁵ <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/importance-relative-changements-climatiques>

Question 11 : Avez-vous d'autres commentaires à formuler ou d'autres questions pertinentes à soulever?

Notre lettre attire l'attention sur plusieurs questions que l'IFRS Foundation devrait prendre en considération.